SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit mai à 11 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LUMIO, légalement convoqué réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, en session ordinaire.

Date de la convocation: 23 mai 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président : Etienne SUZZONI

Secrétaire de séance : Barbara LAQUERRIERE

Etaient présents:

Etienne SUZZONI, Maire, Jean PAOLINI, 1^{er} adjoint, Noëlle MARIANI, 2^{ème} adjoint, Fabrice ORSINI, 3^{ème} Adjoint, Barbara LAQUERRIERE, 4^{ème} Adjoint, Pascal ALBERTINI, Marie-Pierre BRUNO, Dominique CASTA, Marlène PUJOL MORETTI, Maxime VUILLAMIER.

Etaient absentes excusées:

Sébastien DOMINICI donne procuration à Marlène PUJOL-MORETTI

Frédéric HOFNER donne procuration à Etienne SUZZONI

Bernadette MORATI donne procuration à Jean PAOLINI

Camille PARIGGI donne procuration à Barbara LAQUERRIERE

Etait absent:

Sébastien LOMELLINI

Commune de LUMIO

Séance du 28 mai 2018

ORDRE DU JOUR:

- Construction d'un groupe scolaire et de ses espaces mutualisés : Approbation du nouveau plan de financement
- Construction d'un groupe scolaire et d'un espace mutualisé : Demande de financement au titre de la tranche fonctionnelle 2018
- Vente d'une partie de la parcelle communale ca dastrée C $\rm n^{\circ}656,$ d'une superficie de 800 m²

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 11 heures 30

Séance du 28 mai 2018

DELIBERATION N°45/2018

<u>OBJET : -</u> Construction d'un groupe scolaire et d'un espace mutualisé : Approbation du nouveau plan de financement

Le Maire rappelle que le groupe scolaire actuel est confiné dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville. Les locaux ont dû être transformés pour répondre à des besoins nouveaux. Cependant, les solutions apportées ne permettent pas de répondre à tous les besoins.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de construire un nouveau groupe scolaire au lieu-dit « Acciani » pouvant accueillir environ 170 enfants. L'ambition est de créer une école pilote intégrant des outils numériques et le développement durable en proposant un bâtiment à très faible consommation.

Les objectifs du groupe scolaire associé d'un espace polyvalent est d'offrir aux familles de Lumio une installation structurante et moderne, à l'échelle de la commune pour :

- Garantir les apprentissages, l'enseignement et les conditions d'accueil et de travail des usagers (scolaires, enseignants, intervenants, périscolaires, utilisateurs, personnel...);
- Proposer les activités périscolaires et extrascolaires aux enfants toute l'année et en période de vacances en mutualisant les espaces, les moyens, en harmonie avec les objectifs du corps enseignant, des éducateurs des services publics liés à l'enfance.

Ce projet de construction d'un groupe scolaire et d'un espace polyvalent a nécessité des études préliminaires :

- En premier lieu la réalisation d'une étude urbaine et paysagère afin d'intégrer le bâtiment scolaire sur le site retenu au lieu-dit « Acciani », sur un foncier communal de 2,25 Ha.
- En deuxième lieu une étude de programmation architecturale, fonctionnelle et technique a été réalisée par rapport à une pré-programmation retenue par la commune et les enseignants.
- Vu la délibération n°44/2017 du 14 avril 2017 approuvant la dévolution d'un marché de maîtrise d'œuvre au moyen d'un concours restreint sur esquisse pour le projet de conception et de réalisation d'une école associée à un espace polyvalente.
- Vu la délibération n°95/2017 du 24 novembre 2017 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à un groupement dont le mandataire est Madame Amélia TAVELLA, Architecte 13.100 Aix en Provence.

- Vu l'Avant-Projet-Sommaire (APS) déposé le 07 mars 2018 par la maîtrise d'œuvre confirmant les grands principes définis en amont par la municipalité à savoir :
- une école primaire regroupant l'école élémentaire et l'école maternelle comprenant un accueil périscolaire, un restaurant scolaire, les voiries et le parking
- un espace polyvalent en liaison avec l'école comprenant la bibliothèque, salle multimédia (Fablab multimédia), une autre salle pour activités (Fablab atelier cuisine) et enfin une salle polyvalente (Fablab Coworking)).
- Vu l'Avant-Projet Définitif (APD) déposé le 17 avril 2018 par la maîtrise d'œuvre ;

Considérant que des évolutions et des rajustements du projet portent le montant prévisionnel global de cette opération à 5.291.685,00 €HT décomposé comme suit :

Travaux: 4.652.954,00 €HT

Maitrise d'œuvre et Honoraires diverses

638.731,00 €HT

(Missions SPS, OPC, contrôle technique, géotechnique)

Considérant que le phasage fonctionnel des travaux et des honoraires de cette opération se présente comme suit :

Désignation	Montant	Année 2018	Année 2019	Année 2020
des Travaux	Prévisionnel			
et Honoraires	APD			
Missions	27.230,00	9.530,00	8.169,00	9.531,00
annexes - SPS				·
et contrôle				
technique				
Mission	14.170,00	14.170,00		
annexe -				
Géotechnique				
Maîtrise	310.701,00	284.501,00	26.200,00	
d'œuvre –				
Conception				
(Etudes/ACT)				
Maîtrise	231.980,00		104.390,00	127.590,00
d'œuvre –				
Exécution				
(Visa/DET/				
AOR/CSSI)				
OPC	54.650,00		25.958,00	28.692,00
Travaux -				
Adaptation au				
site				
(terrassements-				
fondations-				
soutènements-				
drainage-				
réseaux)				
Lot 01 VRD	73.915,00	73.915,00		
Lot 03 Gros	479.790,00	479.790,00		
Oeuvre				
Construction	2.194.613,00		1.645.960,00	548.653,00
des écoles +				
cours de				
récréation				
Construction	1.144.550,00			1.144.550,00
de l'espace				
polyvalent				
Voiries et	695.086,00			695.086,00
aménagements				
extérieurs				
Espaces verts	65.000,00			65.000,00
TOTAL	5.291.685,00	861.906,00	1.810.677,00	2.619.102,00

Considérant que la commune bénéficie pour la réalisation de cette opération d'une subvention de 210.000,00 € allouée par le Conseil Départemental dans le cadre **d'un contrat ponctuel 2017/2018** signé le 21 novembre 2017.

Monsieur le Maire propose de voter le financement suivant :

DEPENSES

5.291.685,00 €HT

RECETTES

	2018	2019	2020	TOTAL	TAUX
ETAT	200.000,00	300.000,00	300.000,00	800.000,00	15,12%
C de CORSE	200.000,00	700.000,00	750.000,00	1.650.000,00	31.18%
C de CORSE –	210.000,00	-	-	210.000,00	3,97%
Subvention					
allouée					
initialement par					
le Département					
2B					
Total	610.000,00	1.000.000,00	1.050.000,00	2.660.000,00	50.27%
Subvention					
PART	251.906,00	810.677,00	1.569.102,00	2.631.685,00	49.73%
COMMUNALE					
TOTAL	861.906,00	1.810.677,00	2.619.102,00	5.291.685,00	100.00%

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention de 1.650.000,00 € auprès de la Collectivité de Corse et une aide financière de l'Etat à hauteur de 800.000,00 € qui seront réparties conformément au tableau ci-dessus ;
- **DEMANDE** à la Collectivité de Corse la prise de l'arrêté attributif de la subvention de 210.000,00 € allouée par le conseil départemental 2B au titre du contrat ponctuel 2017/2018 signé le 21 novembre 2017.
- **DONNE** toute délégation au Maire pour finaliser ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	10
Elus représentés	4
Vote POUR	14
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-	
participation	

Séance du 28 mai 2018

DELIBERATION N°46/2018

<u>OBJET</u>: Construction d'un groupe scolaire et d'un espace mutualisé : Demande de financement au titre de la tranche fonctionnelle 2018

VU la délibération n°45/2018 sollicitant les financements auprès de l'Etat et la Collectivité de Corse pour l'ensemble des trois tranches fonctionnelles relatives à la construction du groupe scolaire et d'un espace mutualisé.

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel global de cette opération s'élève à la somme de 5.291.685,00 €HT.

Il précise que les travaux et honoraires relatifs à la tranche fonctionnelle 2018 se chiffre à 861.907,00 €HT et que les travaux débuteront dans le courant du 4^{ème} trimestre 2018.

Il rappelle que la tranche fonctionnelle comprend les éléments suivants : une partie des missions annexes (SPS, contrôle technique, géotechnique), la maîtrise d'œuvre (Etudes / ACT), les travaux d'adaptation au site (terrassements généraux des bâtiments, drainage, réseaux...) correspondant au lot VRD et Lot Gros Œuvre.

Pour l'exercice 2018, Monsieur le Maire propose de voter le plan de financement suivant et de solliciter la prise des arrêtés :

251.906,00 €HT

EN DEPENSES:	861.906.00 €HT
	001.700.00 €111

EN RECETTES:

Part communale

Subventions	610.000,00 €HT
- Etat (DETR)	200.000,00 €HT
- Collectivité de Corse	200.000,00 €HT
- Collectivité de Corse	210.000,00 €HT
(Contrat département 2B)	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE au titre de la tranche fonctionnelle 2018 l'octroi d'une subvention de 200.000,00 € auprès de la Collectivité de Corse et une aide financière de l'Etat à hauteur de 200.000,00 €
- **DEMANDE** à la Collectivité de Corse la prise de l'arrêté attributif de la subvention de 210.000,00 € allouée par le conseil départemental 2B au titre du contrat ponctuel 2017/2018 signé le 21 novembre 2017.
- DONNE toute délégation au Maire pour finaliser ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	10
Elus représentés	4
Vote POUR	14
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-	
participation	

Séance du 28 mai 2018

DELIBERATION N°47/2018

<u>OBJET : -</u> Vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée C n°656, d'une superficie de 800 m2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur et Madame TOURNADRE Alex et Marie-Claude d'une demande tendant à acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée C n° 656 située Route du Stade – 20260 LUMIO, à l'effet d'y construire une boulangerie artisanale.

Afin de dynamiser le territoire et de renforcer l'attractivité de la commune en développant des commerces de proximité, Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

- Vu l'article L.2241-1 du Code Génales des Collectivités Territoriales :
- **Vu** le plan de division du terrain dressé par Monsieur André LEGRAND, géomètre expert à l'Île-Rousse, le 12 avril 2014 ;
- Considérant que la partie à céder à Monsieur et Madame TOURNADRE représente une superficie de 800 m2 ;
- **AUTORISE** la cession d'une parcelle de terrain de 800 m2 issue de la parcelle cadastrée C n° 646 au profit de Monsieur et Madame TOURNADRE Alex et Marie-Claude ;
- **FIXE** le prix de vente à 120.000,00 € soit 150,00 € le m2.
- PRECISE que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de Maître Nicolas FANTAUZZI, Notaire à CALVI et à entreprendre toutes démarches et à signer tous actes utiles à la finalisation de cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	10
Elus représentés	4
Vote POUR	14
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-	
participation	

FEUILLET DE CLOTURE

LISTE DES DELIBERATIONS :

N° d'ordre	OBJET
45/2018	Construction d'un groupe scolaire et de ses espaces mutualisés : Approbation du nouveau plan de financement
46/2018	Construction d'un groupe scolaire et d'un espace mutualisé : Demande de financement au titre de la tranche fonctionnelle 2018
47/2018	Vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée C n°656, d'une superficie de 800 m2